

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 16 juin 2025

Le 16 juin à 18h, le Conseil municipal dûment
convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-48 : Attribution des subventions Politique de la Ville pour 2025

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Andrée COLLIN
Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean Claude GALAN à Josette DURLIN - Pascal CAVALIERE à Andrée COLLIN
Fatima SABI à Vincent BUNEL - Hervé DROILLARD à Ahmed ASFOR
Nicole BONNAL à Kamel MEHERZI - Céline PROUHET à Nathalie LACUEY
Olivier SAILHAN à Justine ADENIS - Sandrine TIGNOL à Jean-Jacques PUYOBRAU
Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT

Absents excusés

Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET

Absents

Nicolas CALT - Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 19 – Nombre de procurations : 9 – Nombre de votants : 28

Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que deux zones prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville sont identifiées à Floirac, telles que définies par la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

La Politique de la Ville est menée par l'Etat en partenariat avec les collectivités locales et est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville. Le Contrat de Ville trouve sa traduction concrète, au niveau de la métropole de Bordeaux, dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain bordelaise.

L'approche se veut globale, associant les dimensions urbaine, économique et sociale. Ainsi, les domaines d'intervention s'étendent de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes / hommes par exemple.

La convention métropolitaine se décline à Floirac au moyen de la convention d'application communale de la politique de la ville (CACPV). Elle repose sur des objectifs opérationnels et sur des actions ciblées et priorisées, portées tant par des partenaires institutionnels que par des acteurs associatifs.

Afin de soutenir l'action des associations et structures œuvrant aux côtés des habitants des quartiers prioritaires, il est proposé d'allouer les subventions ci-après détaillées.

Les actions et les projets de ces différents acteurs s'inscrivent dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville validé en délibération du 4 mars 2024 et sont en adéquation avec les objectifs opérationnels de la Convention d'application communale de la politique de la ville adoptée par le conseil municipal dans sa séance du 9 décembre 2024.

Les 5 axes abordés sont les suivants :

- Mon quartier partage
- Mon quartier éduque
- Mon quartier prend soin
- Mon quartier émancipe
- Mon quartier respire

Comme chaque année, chaque entité financée devra produire et transmettre un bilan qualitatif et quantitatif.

<i>Porteur de projet</i>	<i>Action</i>	<i>Subvention</i>
3S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	Séjour Sportif Solidaire	1 000,00 €
ACTIV'ACTION	Lever les freins à l'accès à l'emploi en développant les compétences des personnes inactives, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle des quartiers prioritaires	1 000,00 €
AIM	Accès à l'emploi et lutte contre les discriminations : une Voie vers l'Egalité des Chances (AVEC)	1 000,00 €
ALIFS	Accès aux droits et accompagnement juridique des personnes vulnérables	1 000,00 €
BALAST	BLACKHAWK Du rugby au féminin Phase 2	1 500,00 €
CIDFF	L'accès au droit vecteur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes	2 000,00 €
CLAP	Plateforme d'accès aux savoirs de base sur le Département de la Gironde (DPLAI) – Action SAGE Outil numérique et évaluations en visio, journée des apprenants	2 500,00 €
COOL'EUR DU MONDE	Accompagner les jeunes à dépasser les frontières	500,00 €
CREPI GIRONDE	POP'UP EMPLOI Un forum emploi convivial, joyeux en pied d'immeuble ou dans un lieu identifié par les habitants	500,00 €
DROP DE BETON	Accompagnement séjours	2 500,00 €
ESPACE TEXTILE	En découdre avec l'emploi	1 000,00 €

Porteur de projet	Action	Subvention
GIP Grand Projet des Villes Rive Droite	PARTICIPATION INVESTISSEMENT	505,00 €
HAUTS DE RADIO	Objectif Emploi pour donner un nouveau souffle	500,00 €
HAUTS DE RADIO	Aller vers avec les valeurs Zoom sur la laïcité	2 000,00 €
HAUTS DE RADIO	La voix des habitants et des associations	2 100,00 €
INSER'SANTE 33	Développement le pouvoir d'action en santé des publics vulnérables	1 500,00 €
KONEXIO	Digital Impact Emploi	1 500,00 €
L'ALTER CULTURELLE	L'alternative urbaine : pour une insertion durable et inclusive au profit des QPV de la Métropole Bordelaise	500,00 €
LA CRAVATE SOLIDAIRE	Mobilisation et Accompagnement individualisé d'aide au retour à l'emploi de 250 personnes résidentes des QPV de Gironde	250,00 €
M270 Café	Ciné-Club Café Débats	2 000,00 €
OCCG	Oasis Wave	1 000,00 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	Stage création parents/jeunes	700,00 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	Accompagnement groupes locaux (Fête de la musique)	900,00 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	Session formation Beatmaking composition	700,00 €
PEPITES	Le Pépite Tour des ressourceries mobiles de proximité dans les QPV des Communes de la Rive Droite de Bordeaux Métropole	600,00 €
POUR NOUS PAR NOUS	Accompagnement animations de quartiers QPV	1 000,00 €
SPORT EMPLOI	MOBI Sport	1 250,00 €
TSA	Sensibilisation aux Troubles du Neurodéveloppement (TND) et Lutte Contre les Inégalités d'Accès aux Soins en Santé et Santé Mentale dans les QPV de Bordeaux Métropole	1 000,00 €
VELO CITE	Réalisation de sessions de vélos et de remise en selle	700,00 €
VOIX PUBLIQUES	Oser parler en public	1 500,00 €
VRAC	Une offre de fruits et légumes durables et de qualité à prix accessible les marchés hebdomadaires	1 000,00 €
WE JOB	Programme MEM Métier Emploi c'est pour Moi	100,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
 Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 20 février 2014 ;
 Vu la convention cadre du Contrat de Ville métropolitain ;
 Vu la Convention d'Application Communale de la Politique de la Ville de Floirac 2024-2030 ;
 Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique en date en date du 21 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

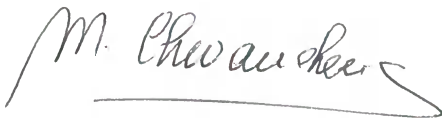
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations et structures intervenant dans le cadre de la Politique de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention à ces associations et structures pour l'année 2025.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Martine **CHEVAUCHERIE**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication